CNP assurances

Assurons un monde plus ouvert



CNP ESR : Plan Épargne Entreprise

PEE CNP ESR :
L'épargne salariale qui accompagne tous vos projets

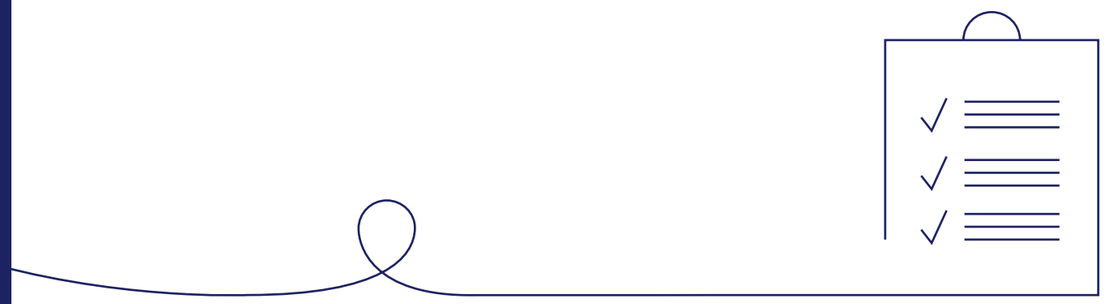
Simple et avantageux, notre Plan Épargne Entreprise (PEE) permet à vos collaborateurs d'optimiser leur épargne et de financer leurs projets à moyen ou long terme.

Associez vos salariés à la réussite de l'entreprise.

Renforcez l'attractivité de votre entreprise et fidélisez vos équipes.

Bénéficiez d'une mise en place simplifiée.

Plus besoin de rédiger un règlement de PEE ni de gérer les formalités de dépôt auprès de l'administration du travail. Grâce à notre offre Interentreprises clé en main, il vous suffit de signer le formulaire de souscription du PEE CNP ESR et de valider sa mise en place dans votre entreprise selon les modalités les plus adaptées (Négociation avec les représentants ou le CSE, ratification à la majorité des 2/3 des salariés, ou, à titre exceptionnel, par décision unilatérale de l'employeur).



Embaucher, c'est bien
Offrir un PEE, c'est encore mieux

Le PEE est accessible à toutes les entreprises domiciliées en France et employant au moins un salarié, quelle que soit leur forme juridique (y compris Entreprise individuelle, EURL, SARL, SA, Association, Fondation, Coopérative, SCM). Mettre en place un PEE, c'est **fidéliser vos équipes tout en bénéficiant de nombreux avantages fiscaux et sociaux.**

Un coup de pouce pour toute votre équipe.

SALARIÉS

- Tous les salariés, à partir de 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise.

DIRIGEANTS OU MANDATAIRES SOCIAUX

- TNS ou salariés, à condition d'avoir employé au moins un salarié sur l'année civile précédente, et moins de 250 salariés sur 5 années civiles consécutives.

CONJOINTS

- Collaborateurs ou associés, dès lors que le dirigeant est bénéficiaire du PEE.

APPRENTIS ET CONTRATS PRO

- Sans condition particulière.



Vos employés y gagnent, votre entreprise aussi.

POUR L'ENTREPRISE

- Exonération de charges patronales.
- Exonération de forfait social sur :
  - L'abondement et la participation versés par les entreprises de moins de 50 salariés.
  - L'intéressement versé par les entreprises de moins de 250 salariés.
- Coût entièrement déductible du résultat imposable.

POUR LES SALARIÉS

- Exonération de charges sociales (hors CSG/CRDS) et d'impôt sur le revenu (dans la limite des plafonds légaux).
- Au moment du retrait de l'épargne constituée, les sommes sont exonérées d'impôt hors prélèvements sociaux et fiscaux sur les plus-values.

PEE CNP ESR :
les clés pour tout comprendre

Soutenez leur épargne.

Vous avez la possibilité de mettre en place un dispositif d'abondement, permettant à vos salariés de bénéficier d'un coup de pouce financier pour accroître leur épargne. En complément, vous pouvez également proposer une participation, un intéressement ou une prime de partage de la valeur pour soutenir et valoriser davantage encore l'effort d'épargne de vos collaborateurs.

Leur épargne, leur choix.

Vos salariés choisissent, seuls ou à l'aide de notre service robo-advisor, les fonds sur lesquels ils souhaitent investir, en fonction de leurs objectifs, leur profil de risque et de leurs valeurs personnelles. **Découvrez notre sélection de fonds LBPAM spécialement conçus pour donner un sens à votre épargne et à celle de vos salariés :** votre argent finance des entreprises engagées dans l'accompagnement des grandes transitions d'aujourd'hui.

ISR **MONÉTAIRE**

Profitez d'un rendement basé sur les **performances du marché monétaire**, tout en adoptant une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

ISR **OBLIGATAIRE**

Faites fructifier votre investissement en suivant l'**évolution des marchés obligataires**, tout en adoptant une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

ISR **ACTIONS**

Épargnez sur les **marchés actions de la zone euro** et diversifiez vos **investissements à l'international**, tout en adoptant une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

ISR ACTIONS 70 **SOLIDAIRE**

Bénéficiez du potentiel de croissance des **marchés actions et marchés de taux**, tout en investissant votre épargne, pour partie, dans des entreprises solidaires ou respectueuses des critères de responsabilité sociale et environnementale (Label FINANSOL).

ISR **DURABLE**

Exposez-vous aux **marchés actions internationaux** avec une logique d'**investissement durable**. Votre argent finance des thématiques telles que l'environnement, la biodiversité, l'eau, les droits humains ou la santé.

Avertissement
Les fonds investis sur les marchés financiers présentent un risque de perte en capital. La valeur peut varier à la hausse comme à la baisse, selon les marchés. Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Une épargne qui répond présent, même quand la vie surprend.

Vous et vos salariés pouvez récupérer tout ou partie de votre capital investi à partir de 5 ans. Toutefois, si votre situation l'exige, vous pouvez débloquer tout ou partie de l'épargne accumulée sur votre PEE en anticipation, en une seule fois (sortie en capital).

Les cas de déblocage anticipé prévus par la loi sont les suivants :

- Mariage ou conclusion d'un PACS ;
  Naissance ou arrivée d'un 3ème enfant et des suivants ;
- Création ou reprise d'une entreprise par le bénéficiaire ;
- Acquisition de la résidence principale ;
  Agrandissement de la résidence principale ;
  Travaux de rénovation énergétique ;
- Achat d'un véhicule à faible émission ;
- Activité de proche aidant ;
- Cessation de votre contrat de travail ;
- Surendettement ;
- Divorce, dissolution de PACS (uniquement si vous avez un enfant à charge) ;
- Invalidité bénéficiaire, conjoint, partenaire de PACS ou enfants ;
  Décès bénéficiaire, conjoint ou partenaire de PACS.

PEE CNP ESR :
les étapes pour démarrer facilement

Des frais optimisés pour une épargne maîtrisée.

Dans le cadre de notre **offre Interentreprises**, mutualisez les frais de gestion et de mise en place de votre épargne salariale avec d'autres entreprises.
Profitez d'une épargne salariale performante, qui accompagne tous vos projets, avec un tarif clair et des coûts maîtrisés.

Un tarif* de
150 € HT /an

*Le tarif intègre le traitement des campagnes de participation et d'intéressement ainsi que le calcul de l'abondement par le teneur de compte.

Frais de tenue de compte **dégressifs** par salarié

Moins de 10 salariés	15 € HT
De 10 à 49 salariés	**12 € HT**
De 50 à 99 salariés	**10 € HT**
Plus de 100 salariés	**Sur devis**

~~300 €~~
200 € HT /an

Offre PEE + PER :
En cas de souscription à l'offre PEE CNP ESR, profitez d'une **réduction de 100 € HT sur les frais de gestion de l'offre PER CNP ESR.**

Découvrez notre offre PEE

Frais à la charge du salarié :

Frais d 'entrée sur les FCPE : 0,5 % à 1,5 % selon la catégorie.
Frais de fonctionnement et de gestion des FCPE : se reporter aux DIC

Une mise en place souple, pensée pour s'adapter à votre réalité.

CAS CLASSIQUE

Le PEE peut être établi par la conclusion d'un accord avec les organisations syndicales représentatives ou avec le CSE.
Si l'entreprise n'a ni délégué syndical, ni CSE ou si la ratification est demandée conjointement par l'employeur et par un délégué syndical ou le CSE, le PEE peut être instauré si la majorité des 2/3 des salariés ratifient l'accord.

CAS EXCEPTIONNEL

Le chef d'entreprise peut mettre un PEE en place unilatéralement si l'entreprise n'a pas de représentants du personnel (ni délégué syndical, ni comité social et économique) ou en cas de désaccord avec représentants du personnel formalisé par un procès-verbal.

LAISSEZ-VOUS ACCOMPAGNER PAR CNP ESR

En option
500 € HT

Nous pouvons vous accompagner dans la mise en place de vos accords collectifs et dans la sélection de formules adaptées au profil de votre entreprise.

Une souscription simple et rapide

Souscrivez facilement à notre offre sur esr-cnp.fr et bénéficiez de tous les avantages d'une épargne salariale simple et performante.

1

Lancez votre simulation

Découvrez les avantages dont vos salariés, votre entreprise et vous-même pourrez bénéficier.

2

Personnalisez votre offre

Choisissez les produits ESR les plus adaptés au nombre de salariés de votre entreprise.

3

Souscrivez en ligne

Laissez-vous guider par nos conseillers et souscrivez en quelques clics, à votre rythme.

4

Épargnez

Vous y êtes. Profitez d'une épargne de qualité et communiquez ses avantages auprès de vos salariés.

Changez de regard sur l'épargne d'entreprise

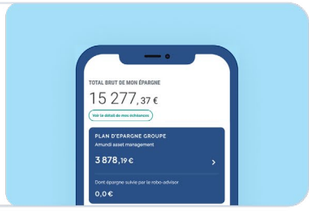
Plus claire

Obtenez une vision globale de votre épargne, de sa performance et de son évolution, en toute transparence.



Plus simple

Oubliez les multiples espaces clients : pilotez votre épargne salariale en quelques clics, depuis notre interface intuitive.



Plus citoyenne

Donnez du sens à vos investissements. Votre argent finance des entreprises qui accompagnent les grandes transitions d'aujourd'hui.



L'épargne de vos salariés est entre de bonnes mains.

Membres du grand pôle financier public, CNP Assurances et La Banque Postale ont mis leurs compétences en commun afin d'accompagner les entreprises dans leur développement et proposent des offres d'épargne salariale et retraite pour accompagner leurs salariés dans leurs projets de vie. CNP Retraite, filiale à 100 % de CNP Assurances, est l'assureur du PER. LBP est le teneur de compte juridique du PEE.

CNP assurances

Assurons un monde plus ouvert

LA BANQUE POSTALE

CNP assurances

Assurons un monde plus ouvert

Faites le premier pas vers votre épargne de demain, dès aujoud'hui.



Laissez-vous guider par nos conseillers et souscrivez en ligne en quelques clics, à votre rythme.

Notre équipe commerciale est à votre disposition pour accompagner la mise en place de votre dispositif.

Envoyer un message ou prendre un rendez-vous

Par téléphone

Au **09 72 72 18 78**
Équipe commerciale du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Document à caractère commercial

Membres du grand pôle financier public, CNP Assurances et La Banque Postale ont mis leurs compétences en commun afin d'accompagner toutes les entreprises dans leur développement et proposent des offres d'Épargne Salariale et Retraite pour accompagner leurs salariés dans leurs projets de vie.

La Banque Postale est le teneur de compte juridique du PEE.

La Banque Postale – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 585 350 218 euros

Siège social et adresse postale : 115, rue de Sèvres – 75275 Paris Cedex 06 – 421 100 645 RCS Paris

Code APE 6419Z – Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 – IDU EMP FR231771_01UJPN

CNP Assurances – Société anonyme avec conseil d'administration, au capital de 686 618 477 € entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est 4 promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux –, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 341 737 062 – IDU EMP FR231782_01ZWUC